

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE ROLLER SKATING

COMMISSION TECHNIQUE  
D'ARBITRAGE

# RÈGLEMENT NATIONAL COURSE 2003

***Rolland BROUSTAUT***  
*Président du CNC*

***Claude FOURNIER***  
*Président du CTA*

*Édition 2c du 2 Mars 2003*

*Récapitulatif des amendements du règlements course 2003*

<i>2 Mars 2003</i>	p.6	Course à élimination : Précision modalité d'élimination
	p.8	Course « Sprint » : Précision de mise en œuvre.
	p.9	Championnats, Qualifications
	p14	Tenue pour les compétitions
	p.16 à 19	Incorporation du règlement BMC 2003

# RÈGLEMENT DE LA DISCIPLINE COURSE 2003

## 1. PARCOURS DE COURSE

Le parcours de course est sur PISTE ou sur ROUTE. Sur route, il est OUVERT ou à circuit fermé.

La ligne permettant de mesurer la longueur du parcours de course est prise à 30 cm du bord intérieur de la piste ou de la route. Cette ligne s'appelle LA CORDE.

Pour les parcours sur route avec des virages à droite et à gauche, la longueur du parcours de course est déterminée à partir d'une ligne imaginaire, qui se situe à 30 cm des bords internes des virages.

Pour tous les parcours de course, les virages seront balisés, soit par une limite naturelle, soit par des plots mobiles très visibles, soit par une ligne qui définit clairement le parcours de course à l'extérieur

## 2. LA PISTE

On appelle piste, le parcours de course qui se trouve dans une installation sportive extérieure ou intérieure, qui a deux lignes droites de la même longueur et deux virages symétriques de même rayon.

La longueur totale au tour d'une piste ne doit pas être inférieure à 200 m pour les nouveaux équipements, ni supérieure à 400 m. La largeur ne sera pas inférieure à 6 m.

Le revêtement de la piste peut-être de n'importe quel matériau, avec une surface parfaitement lisse, non glissante, afin de ne pas compromettre l'adhérence.

Les pistes sont plates ou relevées dans les virages.

La longueur des pistes avec des virages relevés ne devra pas être inférieure à 200 m pour les nouveaux équipements et supérieure à 250 m.

La surélévation des virages doit monter de façon graduelle et uniforme, à partir du bord interne du virage jusqu'au bord externe.

Les lignes droites auront des parties surélevées, pour permettre la jonction avec les virages.

Toutefois, les lignes droites seront parfaitement planes, dans le sens longitudinal, sur une longueur minimum de 33% par rapport à la longueur totale de la ligne droite.

La ligne d'arrivée sera tracée par une ligne blanche de 5 cm de largeur.

La ligne de départ ne devra pas se trouver dans un virage, sauf dans les cas où il n'y a pas d'autres possibilités.

La bordure externe, qui délimite la piste (main-courante) sera protégée entièrement avec des matériaux adéquats sans éléments proéminents, afin d'éviter au maximum le danger de celle-ci pour les compétiteurs, et maintenir le public en arrière, les

deux lisses (intérieure côté Piste et extérieure côté public ) étant à 50 cm l'une de l'autre.

### 3. LA ROUTE

Pour les compétitions sur route ouverte, les lignes de départ et d'arrivée ne coïncident pas.

Le parcours de course à circuit fermé est un circuit routier asymétrique.

Le circuit fermé sur route ne sera pas inférieur à 400 m pour les nouveaux équipements et la largeur minimum devra être de 6 m.

La surface de la route sera uniforme et suffisamment lisse, sans trous et sans fissures. L'inclinaison transversale de la route ne dépassera pas 3%.

La pente des parcours sur route est limitée à 5%. Les exceptions à cette règle ne devront jamais dépasser 25% de la longueur totale du parcours de course.

Le départ et l'arrivée seront signalés par une ligne blanche de 5 cm de largeur.

La ligne de départ ne sera pas à proximité d'un virage, sauf dans les cas où il n'existera pas d'autres possibilités. La ligne d'arrivée devra se situer à 50 m minimum après le virage qui précède l'arrivée.

### 4. PRATICABILITÉ D'UN PARCOURS DE COURSE

La décision relative à la praticabilité d'un parcours de course est du ressort du juge-arbitre, avant le début de la compétition.

Quand l'état du revêtement, suite aux conditions atmosphériques peut gêner le déroulement régulier d'une course ou la poursuite de celle-ci, le juge-arbitre peut l'interrompre pour un temps déterminé ou la supprimer.

Dans le cas de séries (éliminatoires) la course doit reprendre lorsque les conditions atmosphériques ou autres le permettent, en tenant compte que celles-ci doivent se terminer dans les 24 h après son interruption.

A la reprise d'une course interrompue, seuls les coureurs qui étaient en course au moment de l'interruption pourront participer.

Dans le cas d'une course interrompue et qui reprendrait dans un délai supérieur à 24 heures, tous les concurrents qui étaient au départ lors de la première course interrompue pourront reprendre le départ.

Quand la piste ou la route est glissante, le juge-arbitre peut faire appliquer un antidérapant sur les zones concernées.

### 5. SENS DE LA COURSE

Pour les compétitions sur piste et sur route à circuit fermé, le sens de la course sera toujours à l'inverse des aiguilles d'une montre.

### 6. DISTANCES OFFICIELLES COMPÉTITEURS COURSE 2003 ET CATÉGORIES

(voir tableau en annexe)

## 7. GENRE DE COURSE

- COURSE CONTRE LA MONTRE ( individuelle ou par équipe )
- COURSE EN LIGNE
- COURSE AU TEMPS
- COURSE POURSUITE
- COURSE A ÉLIMINATION
- COURSE A POINTS
- COURSE A ÉTAPES
- COURSE DE VITESSE et SPRINT
- COURSE A RELAIS (Américaine)

### 7.1. COURSE CONTRE LA MONTRE

Les courses contre la montre (chronométrées) se déroulent sur piste ou sur route. Il s'agit d'une épreuve où participe un certain nombre de coureurs qui doivent parcourir une distance définie, par exemple: 200 m (route), 300 m (piste). Le temps est chronométré par 3 juges chronomètres ou par un chronomètre électronique avec cellules au départ et à l'arrivée.

### 7.2. COURSE EN LIGNE (directe)

Ces courses se déroulent sur piste et sur route. Le nombre de coureur participant peut-être illimité, avec séries qualificatives et finales.

### 7.3. COURSE AU TEMPS

Course pour laquelle on établit un temps limite de course et on classe les coureurs selon la distance parcourue par chacun pendant ce temps.

### 7.4. COURSE POURSUITE

Ces courses se déroulent sur piste ou sur circuit routier fermé, avec séries, demi-finales et finales.

Elles concernent des équipes de 3 ou 4 coureurs en général. Les départs entre deux équipes sont opposés et équidistants, sachant que la distance à parcourir est établie à l'avance.

Quand une équipe rejoint l'équipe adverse, la série est terminée, considérant que c'est le 2<sup>e</sup> coureur pour une équipe de 3 et le 3<sup>e</sup> coureur pour une équipe de 4 qui détermine le classement (le temps) ou l'équipe doublée. En règle générale, il y aura toujours la finale pour les places de 1 et 2, ainsi que la finale pour les places de 3 et 4. Les autres places seront attribuées en fonctions des temps réalisés en séries. Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient repêchées au temps, l'équipe doublée terminera la distance entière pour avoir son temps de référence.

### 7.5. COURSE A ÉLIMINATION

Course en peloton qui se déroule par élimination directe d'un ou deux coureurs sur piste ou sur Route à circuit fermé, avec une fréquence établie avant le départ par le juge-

arbitre et communiquée aux coureurs. La méthode en vigueur de l'élimination s'effectue sur le même principe que l'année 2002, pour des raisons liées à la photofinish, l'élimination sera déterminée par l'extrémité arrière du DEUXIÈME PATIN qu'il soit au sol ou non. Afin que le déroulement de ce genre de course soit régulier, la distance à parcourir peut-être modifiée de façon à pouvoir lancer la course correctement, avoir des éliminations sur la base de 2 coureurs en début de course et terminer avec des éliminations à 1 coureur, considérant que l'arrivée sera disputée à 4 coureurs.

**Exemple :** 10000 m à élimination sur piste de 200 m tour avec 41 coureurs au départ.

50 tours	41 coureurs élimination tous les 2 tours		26	2	
49			24	2	
48			22	2	
47	Première cloche et tous les nombres impairs jusqu'à 3		20	2	
46	2 éliminés		18	1	12 coureurs
44	2		16	1	
42	2		14	1	
40	2		12	1	
38	2	31 coureurs	10	1	
36	2		8	1	
34	2		6	1	
32	2		4	1	
30	2		2	1	4 coureurs dans les 2 derniers tours.
28	2	21 coureurs	0 arrivée		

#### 7.6. COURSE A POINTS

Course en peloton sur piste ou sur route à circuit fermé, où les 3 premiers coureurs gagnent des points à des sprints intermédiaires établis et communiqués aux coureurs avant le départ par le Juge-arbitre. Pour les courses qui ont un nombre de sprints pairs, les 3 premiers coureurs gagneront 3 2 1 points jusqu'à la moitié des sprints et 5 3 2 points jusqu'au dernier sprint, considérant que les 10 premiers coureurs à l'arrivée marqueront : 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 points comme en 2002. Quand les sprints intermédiaires sont impairs, par exemple 9 les 4 premiers sprints seront de 3 2 1 points et les 5 derniers sprints de 5 3 2 points. En cas d'égalité de points entre plusieurs coureurs, l'arrivée sera prépondérante. Les coureurs doublés-sortis ou qui abandonnent perdront les points obtenus, mais seront classés dans l'ordre inverse de leur élimination, dans le classement des coureurs qui n'ont pas obtenu de points.

**Exemple 1 :** Course à points de 10000 m sur piste de 200 m tour, fréquence sprints intermédiaires tous les 4 tours, soit tous les 800 m. catégorie minimales.

50 tours	10000 m	26	3 2 1
49		22	5 3 2 points
48		18	5 3 2
47	Première cloche et tous les 4 tours jusqu'à 3	14	5 3 2
46	3 2 1 points	10	5 3 2
42	3 2 1	6	5 3 2
38	3 2 1	2	5 3 2
34	3 2 1	0 arrivée	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 points du 1 au 10 <sup>ème</sup>
30	3 2 1		

soit 6 sprints à 3 2 1 points et 6 sprints à 5 3 2 points.

**Exemple 2 :** Course à points de 10000 m sur piste de 250 m tour, fréquence sprints intermédiaires tous les 3 tours, soit 750 m, course lancée sur 750 m.

40 tours	10000 m	19	5 3 2 points
39		16	5 3 2
38	Première cloche et tous les 3 tours jusqu'à 2	13	5 3 2
37	3 2 1 points	10	5 3 2
34	3 2 1	7	5 3 2
31	3 2 1	4	5 3 2
28	3 2 1	1	5 3 2
25	3 2 1	0 arrivée	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 points du 1 au 10 <sup>ème</sup>
22	3 2 1		

soit 6 sprints à 3 2 1 points et 7 sprints à 5 3 2 points.

## 7.7. COURSE A ÉTAPES

Ces courses se déroulent à priori seulement sur route. C'est une combinaison de courses de demi-fond, de grand fond, de course à temps, voire contre la montre et font l'objet d'un règlement spécifique.

Le classement général s'établit en additionnant les temps ou les points obtenus par chaque concurrent ou équipes au cours de ces étapes. Pour chaque étape, il peut-être attribué

des bonifications en temps ou en points.

#### 7.8. COURSE DE VITESSE et SPRINT

Les courses de **VITESSE** se déroulent sur piste et sur route sur des distances de 100/120 et 500 mètres avec séries, demi-finales et finales. Elles concernent les catégories suivantes :

- Poussines, Poussins, Benjamins et Benjamins : 100/120 mètres piste et route.
- Minimes Filles & Garçons, Cadettes, Cadets, Juniors Hommes, Nationaux Dames & Hommes et Elites Dames & Hommes : 500 mètres sur piste.

**Pour les courses 100/120 mètres Vitesse**, le nombre de coureurs pour les séries et les demi-finales, est de 5 au maximum pour les poussines, poussins, benjamins et benjamins. Les finales se dérouleront toujours à 4 coureurs.

*Exemple 1* : Avec 48 coureurs engagés : 12 séries de 4 coureurs => 1 qualifié par série = 12 en demi-finales, 3 demi-finales de 4 coureurs => 1 qualifié par demi-finale + 1 repêché au temps => 4 en finale.

*Exemple 2* : Avec 55 coureurs engagés : 11 séries de 5 coureurs => 1 qualifié par série + 1 repêché au temps = 12 en demi-finales... idem Exemple 1

*Exemple 3* : Avec 50 coureurs engagés : 10 séries de 5 coureurs => 1 qualifié par série => 10 + 2 repêches au temps = 12 en demi-finales... idem Exemple 1

**Pour les 500 mètres Vitesse**, les séries, demi-finales et Finales se déroulent à 4 coureurs. Sont Qualifiés : les 16 premiers du 300 m chrono de Minimes Filles à Élités Hommes inclus. Les séries seront constituées de la façon suivante :

1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>e</sup> série	3 <sup>e</sup> série	4 <sup>e</sup> série
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Les 2 premiers de chaque série sont qualifiés pour la demi-finale = 8 coureurs (2 demi-finales). Les 2 premiers de chaque demi-finale sont qualifiés pour la finale = 4 coureurs en FINALE.

Les courses **SPRINT** (1000 mètres) se déroulent avec des séries et Finales, sur la base de 6 sur Piste et 8 sur Route. Elles concernent toutes les catégories de Minimes à Élités.

#### 7.9. COURSE A RELAIS (Américaine)

Elles peuvent se dérouler sur piste ou sur route à circuit fermé. Elles sont des courses par équipe de 3 coureurs, avec séries, demi-finales et FINALES suivant le nombre d'équipes engagées.

Chaque coureur doit parcourir une distance déterminée et passer le relais à un équi-

pier dans une zone précise. Au moment du relais, le coureur qui passe le relais doit toucher son coéquipier dans la zone prévue. Néanmoins, les relais sont libres et il n'est pas obligatoire de passer les relais à chaque tour.

## 8. CHAMPIONNATS, QUALIFICATIONS

Pour les catégories Poussines et Poussins, les qualifications aux Championnats de France route et piste 2003, seront faites en regard des Championnats régionaux correspondants (demi-finalistes en vitesse et sur la base des dix premiers en fond).

Pour les catégories Benjamines, Benjamins, Minimes Filles & Garçons, Cadettes et Cadets, les championnats régionaux piste et route sont **obligatoires**. La qualification aux Championnats de France route et piste 2003, seront faites sur les bases suivantes : Vitesse : demi-finaliste – Chrono : le temps du 3<sup>e</sup> + 3 % - Fond : sur la base des 10 premiers. Et, pour ces 6 catégories, la participation à 1 BMC est obligatoire voir RÈGLEMENT BMC 2003. Il faut être dans les 2 critères de sélection (Régionaux ET BMC) pour accéder aux France 2003, considérant toutefois que la règle BMC 2003 sera prépondérante.

Pour les catégories : Juniors hommes, Nationales dames & hommes, Élités dames & hommes, les championnats régionaux route et piste **ne sont pas obligatoires**. Les engagements aux épreuves des Championnats de France 2003 de 200 mètres chrono sur route et de 300 mètres chrono sur piste sont libres mais seront effectués par les CRC.

**Pour les 2 titres américaines** (Dames et Hommes) aux Championnats de France 2003 sur piste à ST BRIEUC, concernent pour les Dames, les catégories Nationales et Élités et pour les HOMMES, les catégories Juniors, Nationales, Élités. Équipes de 3 coureurs, 1 remplaçant autorisé seulement à l'engagement. Les équipes seront constituées librement.

## 9. DÉPART, CONDITIONS DE DÉPART, FAUX-DÉPART

### 9.1. DÉPART

Toutes les courses sont prévues avec le départ arrêté et ordonné par le juge starter.

Néanmoins, pour l'épreuve du 300 m chrono individuel, le départ est libre. Pour cette épreuve, deux lignes de départ seront tracées à 60 cm d'intervalles l'une de l'autre, le coureur devra avoir un patin entre ces deux lignes, au sol et en position de arrêté, considérant toutefois que le coureur pourra osciller avec son corps et que le premier patin qui se décolle du sol se fera vers l'avant et sera celui qui déclenchera la cellule de départ. Les autres méthodes de départ seront considérées Faux Départ.

Pour les courses avec le départ arrêté, les coureurs seront placés par ligne, 50 cm les uns des autres, immobiles, sachant que la distance entre deux lignes devra être de 1 m et que les coureurs seront positionnés en quinconce afin d'éviter si possible les chutes au départ.

### 9.2. FAUX-DÉPART

**Chrono** 200 mètres ou 300 mètres : chute sur l'ensemble de la distance, le coureur peut recourir si :

- chute pour bris de matériel constaté par le juge-arbitre (le lacet exclu)

- corps étranger sur le parcours de course constaté par le juge-arbitre
- autres causes qui ne sont pas imputables au coureur et constatées par le juge-arbitre.

**Courses en peloton** : chute d'un coureur entraînant dans la même chute 2 autres coureurs et plus dans les **50 premiers mètres** de la course. La notion d'un seul faux-départ sur chute s'applique pour les courses en peloton, toutefois et notamment dans le début de la course, une chute collective importante et sur décision du juge-arbitre peut faire l'objet d'un deuxième faux-départ. Selon les circonstances, en cas de chute collective importante ou pour d'autres motifs, une course peut-être suspendue pour plusieurs tours en bloquant le compte-tours, sur décision du juge-arbitre.

**Course de vitesse** : le faux-départ existe en séries, demi-finales, finales.

*Nota :*

- Le faux-départ occasionné par un coureur qui anticipe le départ, ne remet pas en cause le faux-départ sur chute.
- Un coureur qui provoque 2 faux-départs, sera exclu de la course au 3<sup>e</sup>.

## 10. ARRIVÉE

Le classement du coureur est déterminé au moment précis où le bout avant du patin le plus avancé franchit la ligne d'arrivée à condition qu'une de ses parties touche le sol. Dans le cas contraire, le classement du coureur sera effectué en prenant en compte la partie la plus avancée du deuxième, qu'il touche ou non le sol.

Le coureur qui se trouve en tête dans la dernière ligne droite qui précède l'arrivée, ne doit pas gêner le concurrent qui le suit, il doit suivre une trajectoire rectiligne. Le coureur qui ne respecte pas cette règle sera rétrogradé derrière le concurrent qu'il aura gêné.

A la fin de chaque course, le juge-arbitre fera communiquer verbalement l'ordre d'arrivée officiel. Toutes les réclamations contre cet ordre d'arrivée, devront être présentées par écrit au juge-arbitre dans les 15 minutes suivantes, accompagnées de la taxe de 35 euros, ou dans les 15 minutes après l'affichage de ceux-ci.

### 10.1. CLASSEMENT DES COUREURS doublés

Pour les courses en peloton sur piste ou sur route à circuit fermé, les coureurs qui ont été doublés ou qui sont en passe de l'être et qui peuvent gêner le déroulement de la course, sont éliminés. Ces coureurs seront classés dans l'ordre inverse de leur élimination.

Les coureurs doublés qui restent en course, terminent dans le même tour que le premier.

### 10.2. EX ÆQUO

Dans les courses avec départ en peloton pour les quelles il n'est pas possible de faire un classement individuel complet à l'arrivée pour un groupe de coureurs, ceux-ci seront classés à la même place par ordre alphabétique.

Pour les courses individuelles chronométrées, les coureurs ex æquo pour la première place devront recourir pour se départager.

### 10.3. TEMPS MAXIMUM SUR ROUTE A CIRCUIT OUVERT

Dans la mesure du possible, pour les courses sur des circuits ouverts, les coureurs qui pourront terminer la course, seront dans le temps du premier majoré de 25%.

## 11. INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

### 11.1. PISTE ET ROUTE A CIRCUIT FERME ET OUVERT

- Haut-parleurs, compte-tours à 3 chiffres, une cloche ou signal électrique.
- Un service de premier secours bien équipé en matériel, en personnel, avec ambulance et un Docteur en médecine.
- Vestiaires séparés pour dames et hommes ainsi que pour le jury (bloc sanitaire et douches)
- Une zone réservée aux coureurs, entraîneurs, délégués avec parkings interdits au public
- Installations équipées du nécessaire pour la presse et la télévision
- Un podium central
- Tribunes pour les officiels et le public
- Installation protégée pour le jury avec tables et chaises et branchement électrique
- Éclairage pour les nocturnes sur l'ensemble du parcours de course
- Local équipé (ligne téléphonique, ordinateur, reprographie, fax, minitel, panneaux d'affichage pour le secrétariat local)
- Installation standard pour la photofinish, avec rampe d'éclairage réglable sur l'arrivée
- Plate-forme pour visionner les courses avec local fermé équipé (télévision magnétoscope) à disposition du juge-arbitre si nécessaire.
- Clôtures normalisées pour éloigner le public du parcours de course
- Service d'ordre et de sécurité (police municipale ou nationale)
- Matériel en double pour le speaker

***ET POUR CIRCUIT ROUTIER OUVERT***, il faudra ajouter

- Une banderole en toile ARRIVÉE à positionner en hauteur sur la ligne d'arrivée
- Panneaux pour indiquer le dernier km et les derniers 500 m
- Signaux et protections pour indiquer clairement les éventuels obstacles au sol et en hauteur, afin d'assurer la sécurité des coureurs
- Une zone d'échauffement ainsi qu'une zone pour le ravitaillement
- Véhicules de transport pourvus de signaux de reconnaissance, devant le peloton de tête, avec motos ouvreuses de la gendarmerie de préférence, ainsi que des motos pour les juges et casque de protection, pour la Télévision (6 à 8).
- Car pour transporter les coureurs qui abandonnent,
- Plusieurs ambulances suiveuses pour les éventuels blessés, avec un docteur en médecine, secouristes et le matériel nécessaire pour les premiers soins.
- Palissades pour éloigner le public du parcours de course, notamment dans la zone

du départ et celle de l'arrivée (dernier km).

- Dans tous les cas de course sur piste, route sur circuit fermé ou ouvert, prévoir une installation normalisée pour le contrôle antidoping proche de l'arrivée, avec bloc sanitaire à l'intérieur (douche et toilette) ainsi que des tables et des chaises. Cette installation sera interdite au public et sera fermée à clef.

## 11.2. LA SÉCURITÉ

Tous les moyens seront mis en œuvre pour garantir la sécurité des coureurs sur les lieux et l'entourage des parcours de course. Pour les circuits style marathon sur circuit fermé et ouvert, les zones d'arrivées, les virages dangereux et autres seront particulièrement bien gérés sur le plan de la sécurité, ainsi que les zones de départs. Les dispositions prises seront connues de tous et feront l'objet d'une information précise et écrite envers les délégués, entraîneurs et coureurs, voire public.

## 11.3. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Les organisateurs devront disposer d'un système informatique de gestion des inscriptions et d'attribution des dossards en format standard. Ce système de gestion informatique sera compatible avec celui de la FRENCH IN LINE CUP 2002 pour le classement jour des points.

## 11.4. ZONES DES ATHLÈTES

Dans l'enceinte du site sportif, des zones dames et hommes seront fermées à l'accès du public. Elles comprendront les vestiaires, les blocs sanitaires, les parkings.

## 11.5. ZONES D'ÉCHAUFFEMENT

Il est obligatoire qu'une zone soit prévue proche du parcours de course, afin que les coureurs puissent s'échauffer avant les courses et d'être prêts ainsi pour la mise en place du départ.

## 11.6. ZONE DU JURY

Une salle couverte et fermée sera prévue, pour les délibérations du jury et le secrétariat des juges. Elle sera proche de l'arrivée et comportera des tables et des chaises, ainsi qu'une installation électrique. Elle sera fermée au public.

## 11.7. LES MODALITÉS DE DÉPART

Le départ est un moment important, sa mise en place et son déroulement seront d'une qualité technique exacte et précise dans l'horaire prévu du programme.

## 11.8. LE DIRECTEUR DE COURSE

Ses fonctions principales seront de coordonner et d'assurer le bon fonctionnement matériel et technique de chaque étape, en relation directe avec le juge-arbitre et le responsable délégué à l'organisation matérielle, notamment pour la sécurité, la logistique, le parcours de course, les installations techniques, le programme des courses.

## 11.9. LA RÉUNION TECHNIQUE

Les intervenants:

- Le Directeur de course
- L'organisateur délégué
- Le juge-arbitre
- Les délégués
- Invités la sécurité, la police ou gendarmerie, le technique, l'animation,
- La communication.

Les horaires

- L'ouverture et la fermeture du site sportif, départ, podium, conférence de presse
- Aménagements techniques
- Plans et zones, parkings et accès, transport et hébergement
- Inscription, participation
- Inscriptions, listes des concurrents par catégorie avec nationalité,

La course distances, parcours de course

- Ravitaillement, zone et modalités
- Dispositifs spécifiques du règlement sportif, dont le classement, et le règlement technique de l'organisateur
- Sécurité, points dangereux et signalisation
- Départ, mise en place, police ou gendarmerie.
- Arrivée, photofinish, puces électroniques
- Répartition des juges, véhicules de course

La communication

- Présentation générale
- Dispositif pratique, salle de presse, podium, récompenses, horaires
- Conférence de presse

Questions diverses et informations générales

#### 11.10. LES DISTANCES

- 20, 30 km, 21 et 42 km (voire plus suivant les organisateurs)
- Chrono individuel, vitesse, suivant programmes des organisateurs

#### 11.11. TYPE DE PARCOURS

- CIRCUIT OUVERT
- CIRCUIT ROUTIER fermé supérieur à 5 km.

### 12. RÈGLES GÉNÉRALES

Il est absolument interdit aux coureurs d'accepter une aide de n'importe quel type.

Les coureurs doivent rejoindre la ligne d'arrivée en suivant une trajectoire imaginaire la plus courte, sans slalomer et sans s'écarter, afin de ne pas causer un danger aux autres coureurs ou une obstruction.

En aucun cas, le dépassement ne doit gêner les autres concurrents, notamment par la gauche.

Il est interdit, de pousser un autre coureur, le bousculer, lui couper sa trajectoire, de se faire tirer sous n'importe quelle forme et d'aider les autres coureurs.

Dans les courses sur piste et sur circuit routier fermé, les coureurs doublés non sortis ne devront pas gêner ceux qui les doublent, ni favoriser un ou des coureurs.

Les coureurs ne doivent pas chevaucher ou franchir la ligne délimitant le tracé du parcours de course avec leurs patins, sauf en cas d'obstacles imprévus ou causé par d'autres coureurs ou pour éviter une chute.

Le coureur est autorisé à réparer son patin défectueux, mais il doit le faire en faisant attention à ne pas gêner le déroulement de la course. Il peut seulement recevoir un patin de rechange et les outils nécessaires à la réparation.

En cas de chute, le coureur qui est encore en condition physique pour continuer la course, doit se relever sans l'aide de personne. Dans le cas contraire, il sera exclu de la course.

Les coureurs qui ne respectent pas les articles précités peuvent être disqualifiés sur décision du Juge-arbitre.

Tous les coureurs doivent participer à la course avec fair-play et enthousiasme. Ceux qui démontrent une attitude négative à ces principes seront exclus de la course.

Les coureurs qui abandonnent, devront si possible franchir la ligne d'arrivée ou se faire identifier par un membre du jury, de façon à être classés selon leur position au moment de leur abandon.

### 13. TENUE POUR LES COMPÉTITIONS

Les coureurs doivent endosser la tenue de course réglementaire.

La tenue de course doit avoir une coupe appropriée et décente. Pour les compétitions Internationales avec la participation d'équipes nationales, on admet les indications de sponsors sur les maillots des coureurs, mais ces indications ne doivent absolument pas empêcher une identification facile des couleurs nationales ou du nom du pays.

Le même principe s'applique pour des équipes Régionales, Départementales, Clubs. Pour les indépendants la couleur de la tenue complète est le noir.

Pour les Championnats de Nationaux, Régionaux, Départementaux et BMC le port du maillot de club est **obligatoire**. Pour les autres compétitions le port du maillot de club est obligatoire jusqu'aux catégories minimales incluses.

Les casques seront rigides et ils auront obtenus une homologation répondant aux normes de sécurité internationales, voire nationales. Pour les courses en groupe, les casques ne pourront pas avoir une longueur supérieure à 30 cm. Ils devront être bien sanglés pour assurer une bonne protection de la tête pendant la durée totale de la course et des échauffements. Les casques à bout pointu ou tranchant sont interdits. Le casque est obligatoire.

Pour les patins en ligne, 6 roues maximum sont autorisées. La longueur totale du patin avec les roues ne doit pas excéder 50 cm. Les axes ne dépasseront pas les roues.

Les patins CLAPS sont autorisés, ils seront fermement attachés aux chaussures.

Le frein est interdit.

Le port de lunettes de soleil ou lunettes correctives est autorisé.

#### 14. OBLIGATION POUR LES CHAMPIONS EN TITRE

Les champions en titre, qui courent sur la distance où ils ont été champions, sur piste, route à circuit fermé ou ouvert pour l'année considérée, devront porter leur maillot de champion.

2 mars 2003 – ARCACHON

**ROLLAND BROUSTAUT**  
PRÉSIDENT DU CNC



## RÈGLEMENT BMC 2003

### *Préambule:*

Le Comité National Course a décidé pour la saison sportive COURSE 2003, d'attribuer à 5 clubs l'organisation du BMC, qui concerne les catégories suivantes :

- B** BENJAMINES ET BENJAMINS
- M** MINIMES FILLES ET GARÇONS
- C** CADETTE S ET CADETS

Ces 5 étapes sont des compétitions nationales ou internationales avec un classement jour et un Classement général évolutif, effectués à partir d'une grille de points identique à celle de 2002, qui valorise les 4 premières places en vitesse, chrono, courses en ligne, à points, à élimination (voir en fin du règlement BMC)

### *Étapes 2003 :*

NIORT INDOOR	15, 16 Février	POITOU-CHARENTES
LAMBALLE	12, 13 Avril	BRETAGNE
DRAVEIL - ST GERMAIN	10, 11 Mai	ILE DE FRANCE
COULAINES	21, 22 Juin	PAYS DE LOIRE
SABLE	13, 14 Septembre	PAYS DE LOIRE

L'essentiel des 4 premières étapes repose sur la préparation progressive des 2 Championnats de FRANCE 2003 (route et piste) avec **la participation obligatoire d'une étape BMC** et de figurer dans les 20 premiers en vitesse ou dans les 30 premiers dans les courses dites de fond.

L'étape finale de Sablé en septembre sera consacrée à établir le classement général de 2003 avec la remise des trophées et autres récompenses.

### *En résumé :*

Pour participer aux 2 championnats de France (route et piste) 2003, il faut forcément être présent, courir et être classé, à une étape BMC DE NIORT, DE LAMBALLE, DE DRAVEIL-ST GERMAIN EN LAYE, et de rentrer dans les classements en **vitesse** ou en **fond**, tels qu'ils sont définis dans ce paragraphe. Le BMC de COULAINES en juin, ne pourrait compter que pour le championnat de France piste à ST BRIEUC, pour les compétiteurs qui n'auraient pas été dans les 20 premiers en vitesse ou dans les 30 premiers en fond lors des 3 premières étapes BMC.

### **CLUBS ORGANISATEURS 2003**

Concernant les équipements, parcours de course, ceux-ci devront être conformes aux normes de sécurité prévues dans le RÈGLEMENT COURSE 2003 - INDOOR, ROUTE à circuit fermé, PISTE -

Les programmes évolutifs des 5 BMC, pourront être complétés par chaque organisateur sachant toutefois, que les horaires des BMC, s'entendent du **samedi 16 h au dimanche 17 h**, que **la photofinish est absolument obligatoire**, que le jury rentre dans les conditions générales de sa prise en charge par l'organisateur (3 juges maxi venant d'autres régions et les 2 opérateurs de la photofinish, concernant les frais de transport, de l'hébergement/séjour, des repas pour l'ensemble du jury constitué présent et du speaker officiel). **Sont obligatoires** : la croix-rouge et un docteur en médecine, avec matériel adapté (ambulance, zone pour les blessés concernant les premiers soins), zones pour parkings, zone d'échauffement, zone pour le jury, vestiaires et bloc sanitaire pour dames et hommes séparés, personnel pour la sécurité, police municipale ou nationale ou gendarmerie.

Le secrétariat de l'organisateur sera équipé d'un système informatique adapté avec ligne téléphonique, fax, etc...

Un panneau pour l'affichage des résultats, des participants par catégorie, du programme, du jury, du classement provisoire BMC, considérant que chaque organisateur d'une étape BMC doit effectuer les classements des courses des catégories BENJAMINES, BENJAMINS, MINIMES FILLES, MINIMES GARÇONS, CADETTES et CADETS inscrites à son programme et d'établir le classement général à l'issue des deux jours pour ces 6 catégories.

Un podium central pour l'animation, ainsi qu'un podium à 4 niveaux si possible pour les récompenses aux coureurs.

Un compte-tours à 3 chiffres, en bon état, une cloche ou signal électrique.

Une caméra vidéo couleur, magnétoscope et Tv couleur avec opérateur pour le juge arbitre et la Commission de recours, le cas échéant.

Une cabine panoramique style publicitaire à l'arrivée pour la photofinish avec chaises et tables et installation électrique raccordée sur un réseau protégé.

Chaque organisateur, après le BMC INDOOR DE NIORT, devra prévoir des séries de dossards pour les 6 catégories du BMC, de 1 à 99, sur la base de 3 dossards par coureur, sachant que le même numéro de dossard sera affecté à chaque coureur pour les 5 étapes du BMC 2003, et qu'il est probable que des coureurs locaux viennent participer à tel ou tel BMC qui se déroulera dans sa région, sans utiliser un dossard déjà affecté.

Pour les récompenses BMC de chaque étape, l'organisateur concerné devra prévoir à sa convenance, des récompenses en **vitesse** et en **fond** pour les 3 premières places, voire également des récompenses sur le classement général des 2 jours.

### CLASSEMENTS BMC 2003

A chaque course quelqu'en soit le type (Vitesse, chrono, fond), chaque participant, en fonction de son classement, se verra attribuer des points dont le principe est de valoriser les premières places. Le classement général de chaque étape (les 2 journées des 5 BMC) sera établi pour chaque catégorie en additionnant les points collectés dans chaque course par les compétiteurs. Le classement général final sera établi par catégorie en additionnant les points collectés par les compétiteurs dans *toutes les étapes BMC 2003* aux quelles ils auront participé. Un compétiteur disqualifié dans une course ne marquera aucun point pour cette course.

Barèmes d'attribution des points d'une course :

1	<b>NP + 15</b>	6	<b>NP + 0</b>
2	<b>NP + 10</b>	7	<b>NP - PL + 6</b>
3	<b>NP + 6</b>	8	<b>NP - PL + 6</b>
4	<b>NP + 3</b>	suivants	<b>NP - PL + 6</b>
5	<b>NP + 1</b>	dernier	<b>NP - PL + 6 = 6 points</b>

'NP' : le nombre de participants au départ de la course, 'PL' : Place

*Exemple*: soit 35 compétiteurs au départ sans aucun disqualifié on aura la grille suivante:

1 <sup>er</sup>	<b>35 + 15 = 50</b>	8 <sup>e</sup>	<b>33</b>	15 <sup>e</sup>	<b>26</b>	22 <sup>e</sup>	<b>19</b>	29 <sup>e</sup>	<b>12</b>
2 <sup>e</sup>	<b>35 + 10 = 45</b>	9 <sup>e</sup>	<b>32</b>	16 <sup>e</sup>	<b>25</b>	23 <sup>e</sup>	<b>18</b>	30 <sup>e</sup>	<b>11</b>
3 <sup>e</sup>	<b>35 + 6 = 41</b>	10 <sup>e</sup>	<b>31</b>	17 <sup>e</sup>	<b>24</b>	24 <sup>e</sup>	<b>17</b>	31 <sup>e</sup>	<b>10</b>
4 <sup>e</sup>	<b>35 + 3 = 38</b>	11 <sup>e</sup>	<b>30</b>	18 <sup>e</sup>	<b>23</b>	25 <sup>e</sup>	<b>16</b>	32 <sup>e</sup>	<b>9</b>
5 <sup>e</sup>	<b>35 + 1 = 36</b>	12 <sup>e</sup>	<b>29</b>	19 <sup>e</sup>	<b>22</b>	26 <sup>e</sup>	<b>15</b>	33 <sup>e</sup>	<b>8</b>
6 <sup>e</sup>	<b>35 + 0 = 35</b>	13 <sup>e</sup>	<b>28</b>	20 <sup>e</sup>	<b>21</b>	27 <sup>e</sup>	<b>14</b>	34 <sup>e</sup>	<b>7</b>
7 <sup>e</sup>	<b>35 - 7 + 6 = 34</b>	14 <sup>e</sup>	<b>27</b>	21 <sup>e</sup>	<b>20</b>	28 <sup>e</sup>	<b>13</b>	35 <sup>e</sup>	<b>6</b>

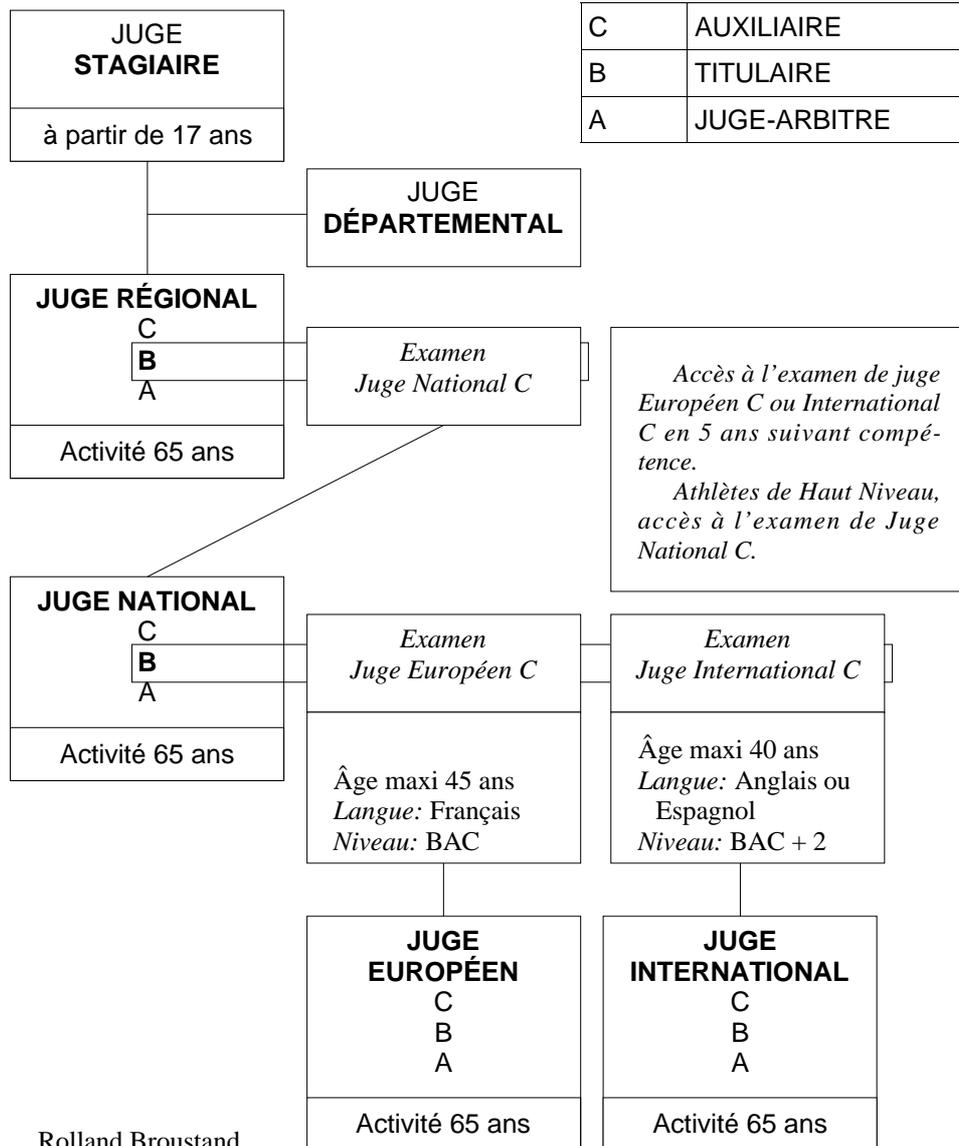
En cas d'égalité de point au classement d'une étape la dernière course sera prépondérante pour départager les ex æquo.

En cas d'égalité de points au terme des 5 étapes BMC 2003, il sera pris en compte les meilleurs résultats en points sur l'ensemble de ces 5 étapes pour départager les ex æquo. (exemple: entre deux coureurs, A: **25, 18, 12, 0, 30** = 85 points ; B: **20, 36, 8, 21, 0** = 85 points, le coureur A sera classé avant le coureur B).

2 mars 2003

**ROLLAND BROUSTAUT**  
PRÉSIDENT DU CNC

## PLAN DE CARRIÈRE JUGE COURSE



Rolland Broustand  
Président du CNC

Le 13 Octobre 2001

# RÈGLEMENT ARBITRAL DE LA DISCIPLINE COURSE

## 1. COMPOSITION ET CHARGES

Le Président du CNC à la charge de nommer, coordonner et d'enregistrer tous les juges Français de la Discipline COURSE, vérifier leur activité et leurs aptitudes de jugement. Il peut s'adjoindre la collaboration de personnes qualifiées pour la réalisation de ce travail.

## 2. POUVOIR ET CHARGE

Garantir l'interprétation uniforme et l'application du présent règlement technique de la Discipline COURSE, signaler au CIC, CEC les aptitudes techniques de tous les juges Français (international et européen) en début d'année et proposer les juges nationaux Confirmés, qui pourront passer les examens de juge international C et de juge européen C, lors des championnats du monde et d'europe.

Assurer la formation annuelle ou la mise à jour des nouvelles règles techniques propres à la COURSE concernant les juges internationaux, européens, nationaux et régionaux en exercice et développer la structure arbitrale sur l'ensemble du territoire national.

Rédiger un rapport annuel sur l'activité des juges internationaux et européens en activité et l'adresser aux instances correspondantes.

## 3. CLASSIFICATION DES JUGES

(voir plan de carrière des juges ci-contre)

## 4. LE JURY

Toutes les compétitions course officielles sont dirigées par un jury. Le juge-arbitre est le responsable technico-disciplinaire assisté par le juge-arbitre adjoint. Le juge-arbitre est le principal responsable du déroulement correct des compétitions, il répond directement

De ses actes auprès du Comité National Course. C'est au Président du CNC, de désigner chaque juge-arbitre des compétitions inscrites au Calendrier National Course et des jurys correspondants, proposés par le responsable des juges en exercice, en les choisissant parmi les juges internationaux, européens, nationaux et régionaux en activité qui ont répondu aux options jurys de la saison sportive course chaque année.

Jurys standards	piste	route	route ouverte	indoor
	8	10	5	6/8

considérant que la photofinish et/ou puces électroniques sont présentes

**La tenue des juges est de couleur blanche**

#### 4.1. FONCTIONS DU JUGE-ARBITRE

S'assurer que tous les participants observent et appliquent les normes du présent règlement sportif de la discipline course, prendre les décisions adéquates qui concernent tous les problèmes techniques et disciplinaires qui peuvent survenir au cours d'une compétition, même quand celles-ci ne sont pas prévues dans ce présent règlement.

Attribuer aux membres du jury leur tâche respective, à savoir :

- Juge-arbitre adjoint
- Secrétaire de jury
- Juge starter
- Juge chargé du Compte-tours
- Juge à la Chambre d'Appel
- Juge d'arrivée, chronométreur
- Juge de parcours

Contrôler le parcours de course sur le plan de la sécurité, respecter les horaires du programme, vérifier la présence de la croix rouge en personnel et matériel, la sonorisation, l'éclairage pour les nocturnes, la mise en place de la photofinish, la liste des participants par Catégorie dans l'ordre du programme, la chambre d'appel, la présence du speaker.

Diriger le travail des juges, coordonner, contrôler et décider avec son adjoint sur les opinions divergentes.

Établir un rapport sur le déroulement de la compétition au terme de celle-ci, cosigné par le responsable de l'organisation locale, voire le directeur de course pour les étapes de la FRENCH IN LINE CUP et l'adresser sous 8 jours au CNC.

Exercer le pouvoir disciplinaire envers les concurrents, entraîneurs et dirigeants, quand leur comportement sur le parcours de course, voire à l'extérieur, requiert la nécessité de recourir à des mesures disciplinaires prévues dans ce règlement.

Ordonner le recommencement des épreuves si celles-ci sont irrégulières.

Déterminer l'ordre de départ des épreuves avec séries qualificatives.

Signer les feuilles de classement avant de les transmettre au secrétariat local.

Ordonner l'ordre des départs au juge-starter.

En cas de disqualification immédiate, contrôler que celle-ci soit annoncée clairement et que le coureur concerné quitte immédiatement le parcours de course.

Exclure de la course, les coureurs qui accumulent les avertissements (au 3<sup>ème</sup>)

Éloigner ou remplacer les juges qui à son avis ne remplissent pas leur tâche correctement.

Décider en première instance sur les réclamations présentées officiellement par les délégués des clubs.

#### 4.2. SECRÉTAIRE DE JURY

Le secrétaire de jury est le collaborateur direct du juge-arbitre et de son adjoint.

Notamment pour l'organisation des épreuves éliminatoires, dans la préparation des séries intermédiaires et des finales, la vérification des classements, établir les sprints intermédiaires pour les courses à points, la fréquence et le nombre de coureurs à éliminer pour les courses à élimination, de rassembler les demandes de sanctions rédigées par les juges de parcours et d'en faire une première analyse et d'être le lien direct avec le responsable du secrétariat local.

#### 4.3. JUGE STARTER

Avant chaque départ, informer les coureurs sur la course qu'ils vont disputer (qu'elle soit de n'importe quel type) donner les modalités de départ, placer les concurrents par ligne de départ ou place individuelle, attendre l'autorisation du juge-arbitre pour donner le départ, prononcer le mot ATTENTION marquer une pause, puis tirer un coup de pistolet notamment pour les finales, vérifier dans les 50 premiers m que les conditions de départ sont correctes (chute) ou (faux-départ). Tout coureur absent au départ, après un rappel de 1 minute, sera exclu de la course, sauf pour une cause mécanique dûment constatée.

#### 4.4. JUGE DE PARCOURS

Contrôler le déroulement de la course dans la zone attribuée.

Noter les coureurs doublés, les chutes, les fautes, les abandons.

Prévenir le juge-arbitre ou son adjoint, sur les irrégularités significatives pendant le déroulement de la course. Remplir éventuellement les feuilles de sanctions après l'arrivée et les transmettre au secrétaire de jury ou le juge-arbitre adjoint.

#### 4.5. JUGE D'ARRIVÉE

Enregistrer les abandons et les coureurs éliminés, chronométrer en manuel le temps du premier coureur et vérifier la régularité de l'arrivée dans la dernière ligne droite, aux sprints intermédiaires, aux éliminations. Ces tâches sous-entendent que la photofinish soit présente.

#### 4.6. JUGE AU COMPTE-TOURS

Vérifier que le compte-tours à 3 chiffres, qu'il est en bon état ainsi que la cloche.

Positionner le compte-tours à 3 m environ après la ligne d'arrivée et en retrait pour ne pas gêner les installations de la photofinish et de ne pas être un danger pour les coureurs.

Suivre la tête de la course et retirer un tour à chaque passage du coureur de tête ou du groupe de tête, signaler les tours qui précèdent les sprints intermédiaires, les éliminations ou l'arrivée finale.

#### 4.7. JUGE A LA CHAMBRE D'APPEL

Identifier les coureurs par les numéros de dossards, par catégorie et séries le cas échéant.

Attribuer les lignes de départ à chaque coureur, vérifier dans les épreuves qualificatives les coureurs concernés, leurs séries respectives. Attendre l'autorisation pour laisser les coureurs accéder au parcours de course.

#### 4.8. RELEVÉ MANUEL DES TEMPS

Nombre de juges : 3

Cas de figure

- 2 chronométreurs ont le même temps, ce temps sera reconnu valable.
- 3 chronométreurs ont des temps différents, la moyenne des 3 temps sera prise en considération.
- 2 chronométreurs ont relevé un temps, le plus défavorable sera retenu
- 3 chronométreurs ont des temps différents, dont 1 avec un écart important par rapport aux 2 autres, on prendra le temps le plus défavorable des 2 autres.

#### 5. COMMISSION D'APPEL

##### *1<sup>ère</sup> Instance*

Réclamations adressées par écrit au juge-arbitre et refusées par celui-ci.

##### *2<sup>ème</sup> Instance*

Pour toutes les compétitions à l'échelon national, cette commission d'appel sera composée des membres du bureau du CNC, à savoir 3 minimum. La décision de cette commission d'appel de deuxième instance sera décisive.

Si la réclamation est acceptée, les droits de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Instance seront restitués au délégué concerné.

#### 6. SANCTIONS

- AVERTISSEMENT
- DECLASSEMENT
- DISQUALIFICATION 1 COURSE
- DISQUALIFICATION avec demande d'extension au CNC

##### 6.1. AVERTISSEMENT

Concerne les infractions mineures. Au 3<sup>ème</sup> avertissement dans la même course, le coureur sera disqualifié. Cette sanction par écrit peut être donnée par n'importe quel juge, mais la décision finale au 3<sup>ème</sup> avertissement qui débouche sur la disqualification appartient au Juge-arbitre. Dans le cas de fautes volontaires et directes sur un concurrent dans la première partie de la course, 2 avertissements pourront être donnés au concurrent fautif, considérant que le prochain avertissement pour ce même coureur entraînera sa disqualification.

##### 6.2. DÉCLASSEMENT

Le coureur, notamment dans la phase finale d'une course, qui fera obstacle, gênera, accrochera le concurrent qui tentera de le doubler et faussera ainsi l'arrivée, sera déclassé derrière le coureur qui aura subi la faute.

##### 6.3. DISQUALIFICATION UNE COURSE

Accumulation d'avertissements (3)

Infraction grave provoquée volontairement notamment dans la phase finale d'une course (chute, insultes, menaces) d'un coureur envers un autre coureur, sortie des limites du parcours de course pour doubler un autre coureur.

#### 6.4. DISQUALIFICATION AVEC DEMANDE D'EXTENSION

Infractions très graves, blessures volontaires d'un coureur envers un autre coureur, le coureur sera disqualifié et la sanction pourra être étendue aux courses suivantes de la compétition sur décision du CNC.

#### 7. MESURES DISCIPLINAIRES DU JURY

Toute menace, outrage, violence, avant, pendant et après une compétition envers un membre du jury d'un coureur, entraîneur, délégué, dirigeant, fera l'objet d'un rapport rédigé par le juge-arbitre et sera transmis au CNC.

#### 8. MESURES ENVERS LES DÉLÈGUES

Les délégués, entraîneurs, dirigeants des clubs ont le devoir d'avoir une conduite qui soit conforme aux principes de la loyauté et de l'honnêteté sportive. Le juge-arbitre, suivant la gravité de l'infraction commise, pourra leur donner un avertissement, les éloigner du parcours de course et envoyer un rapport écrit au CNC.

#### 9. RÉCLAMATION POUR L'ADMISSION DE COUREURS AUX ÉPREUVES

Elle peut être présentée par un délégué d'un club qui estime que son coureur, tout en ayant le droit de participer, n'a pas été admis.

Par plusieurs délégués de clubs, qui considèrent avoir subi un préjudice par l'admission d'un coureur à une course et qui n'a pas le droit d'y participer.

Ces réclamations seront écrites et signées par le ou les délégués officiels concernés et seront présentées au juge-arbitre 30 minutes avant le début de la compétition. La décision dans tous les cas, sera prise par le CNC.

#### 10. RÉCLAMATION CONTRE LES DÉCISIONS DU JURY

Dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée, de la proclamation des résultats ou de l'affichage de ceux-ci. La réclamation doit être écrite par le délégué officiel du club concerné et présentée au juge-arbitre ou au secrétaire de jury, accompagnée d'un droit de 35 euros et de 50 euros concernant la commission d'appel de deuxième instance.

Ce droit dans les deux cas, seront restitués au délégué, si la réclamation est acceptée dans les deux cas prévus (1<sup>ère</sup> instance 35 euros) (1<sup>ère</sup> refusée mais 2<sup>ème</sup> instance acceptée 35 et 50 euros rendus)

#### 11. HOMOLOGATION DES COMPÉTITIONS

Les résultats des compétitions nationales sont officiels après l'homologation du CNC.

**12. EXTRAIT RÈGLEMENT CEC 2003-2004**

l'alcool et le tabac sont interdits pendant les horaires des compétitions pour le jury.

Une pause doit être prévue toutes les 2 heures avec la possibilité de prendre des boissons

Non alcoolisées à proximité du parcours de course ou au centre de celui-ci.

2 mars 2003 – ARCACHON

**ROLLAND BROUSTAUT**  
PRÉSIDENT DU CNC

# ANNEXE I

## CATÉGORIES 2003 COMPÉTITEURS COURSE – DISTANCES CHAMPIONNATS

HORS CHAMPIONNATS DE FRANCE			SUPER MINI FILLES				300m			
			SUPER MINI GARÇONS				500m			
			MINI FILLES				500m			
			MINI GARÇONS				1000m			
Championnats Catégories	GRAND FOND		ROUTE				PISTE			
	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4
POUSSINES	-	-	100m	1500m	-	-	110m	1500m	-	-
POUSSINS	-	-	100m	2000m	-	-	110m	2000m	-	-
BENJAMINES	-	-	100m	2000m	-	-	110m	2000m	-	-
BENJAMINS	-	-	100m	3000m	-	-	110m	3000m	-	-
MINIMES F	-	20Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	10000m élim.
MINIMES G	-	20Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	10000m élim.
CADETTES	-	30Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	10000m élim.
CADETS	-	42Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	10000m élim.
JUNIORS H	Chrono Indiv.	50Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	20000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	20000m élim.
NATIONAL D	Chrono Indiv.	30Km	200m Chrono	1000m	5000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	5000m à points	10000m élim.
NATIONAL H	Chrono Indiv.	50Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	20000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	20000m élim.
ÉLITE D	Chrono Indiv.	42Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	10000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	10000m élim.
ÉLITE H	Chrono Indiv.	70Km	200m Chrono	1000m	10000m à points	20000m élim.	300m Chrono	500m vitesse	10000m à points	20000m élim.
VÉTÉRANS D	-	21Km	-	-	-	-	-	-	-	-
VÉTÉRANS H	-	42Km	-	-	-	-	-	-	-	-
CHAMPIONNAT DE FRANCE PISTE 2003 ST BRIEUC			ND ED				AMÉRICAINNE 5000 M			
			JH NH EH				AMÉRICAINNE 5000 M			

Soit 1 titre pour les HOMMES et 1 titre pour les DAMES, considérant que les équipes seront constituées librement de JH NH EH pour les HOMMES et de ND ED pour les DAMES.

## ANNEXE II

### AGES COMPÉTITEURS COURSE 2003

1998	1997	SUPER MINI F / G	6-7 ans (6 ans révolus)
1996	1995	MINI F / G	8-9
1994	1993	POUSSINES / POUSSINS	10-11
1992	1991	BENJAMINES / BENJAMINS	12-13
1990	1989	MINIMES F / G	14-15
1988	1987	CADETTES / CADETS	16-17
1986	1985	JUNIOR HOMMES	18-19
1986		NATIONAL DAMES	18 et plus
1984		NATIONAL HOMMES	20 et plus
1986		ÉLITE DAMES	18 et plus
1984		ÉLITE HOMMES	20 et plus
1969		VÉTÉRANS DAMES / HOMMES Classements séparés pour les 40 à 49 ans et 50 à 60 ans Dames et Hommes	35 et plus